

# Barbuise infos...!

# COMMUNE de BARBUISE

*Bulletin d'informations  
municipales N° 42  
Juillet 2020  
Du 1er janvier 2020 au 31 juin 2020*

mairie.barbuise@wanadoo.fr

## Votre Conseil Municipal suite aux élections de mars 2020



Marie PEROTTI

Elodie TAUPIN

Corinne ROMEI

Bénédicte COLSON

Arnaud MARTHELEUR

Sylvain GRANGE

Stéphane VIAL

J. Christophe ROUX

Florian DHENIN

Philippe LIARD

Alain BOYER

*D'abord les dames..... Puis du plus jeune au plus âgé....!*

### Au sommaire:

\*\*\*\*\*



- Organisation de votre commune suite aux dernières élections municipales (pages 2 & 3)
- Réunions et délibérations de votre conseil municipal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (pages 3 et 4)
- Compte de gestion 2019 et situation financière de votre commune au 31 décembre 2019 (pages 5, 6 & 7).
- Etat de la dette communale (page 7).
- Budget primitif 2020 ( pages 7, 8 et 9)
- Fiscalité communale et intercommunales (page 10).
- Communauté de Communes ( page 10).
- Chéquiers loisirs jeunes prolongation (page 11)
- Urbanisme et occupation du domaine public (page 11)
- Chats, Chiens et incivilités (page 12),
- Bravo et merci (page 12).
- Bienvenue parmi nous, (page 12).
- Félicitations et bravo à ...(page 12).
- Félicitations aux heureux parents (page 12).
- Adieux et sincères condoléances (page 12).

### Sécurité:

Si vous partez en vacances, n'hésitez pas à le signaler à la gendarmerie afin de bénéficier de l'opération «tranquillité vacances» 03 25 21 30 13.

Si les conditions sanitaires le permettent une réunion publique sera organisée à l'automne avec les services de la gendarmerie pour une éventuelle adhésion au dispositif «voisins vigilants».

Pour recevoir régulièrement, via internet, les informations relatives à notre commune (comptes rendus de réunions, manifestations, alertes météo, etc..) il vous suffit de nous transmettre votre demande en nous adressant un message à : [mairie.barbuise@wanadoo.fr](mailto:mairie.barbuise@wanadoo.fr).

### Pandémie COVID 19

\*\*\*\*\*

**Attention, le virus circule toujours,  
Soyez extrêmement vigilants ...!**

**En toutes circonstances, respectez les gestes barrières.**

**Dans les lieux publics, portez un masque...! Votre mairie possède un petit stock de masques tissus, si vous avez plus de 65 ans ou si vous êtes une personne à risques, nous vous ferons parvenir un masque supplémentaire sur simple demande au 0325214049 ou par mail, ceci bien sûr dans la limite des stocks disponibles**



# Organisation de votre commune suite aux élections municipales du 15 mars 2020



Maire : Alain BOYER



**1er maire-adjoint :**  
Sylvain GRANGÉ

Principales délégations :

- Urbanisme, droits des sols,
- Sécurité, risques majeurs,
- Bâtiments communaux,
- Carrières.



**2<sup>ème</sup> maire-adjoint :**  
Florian DHENIN

Principales délégations :

- Bois, plantations, terrains,
- Voirie communale, réseaux,
- Voirie rurale,
- Matériel et outillage



**3<sup>ème</sup> maire-adjoint :**

Arnaud MARTHELEUR

Principales délégations :

- Information, communication,
- Personnel communal,
- Scolarité, enfance, jeunesse,

**Secrétaire de mairie :**  
Clarisse HENRY

\*\*\*\*

**Agents techniques :**  
Maryline AZEVEDO  
Dylan BACQUET

\*\*\*\*

**Agent spécialisé école  
maternelle**  
Valérie LAURENT

\*\*\*\*

**Accompagnatrice  
transports scolaires :**  
Annick JOUAN

## Commissions communales:

**Education, enfance, jeunesse :** Elodie TAUPIN, Arnaud MARTHELEUR, Corinne ROMÉI, Marie PEROTTI, Alain BOYER, *le Président de l'association des parents d'élèves.*

**Voirie communale et rurale, sécurité routière et réseaux :** Florian DHENIN, Philippe LIARD, Stéphane VIAL, Sylvain GRANGÉ, Jean-Christophe ROUX, Marie PEROTTI.

**Urbanisme et droit des sols :** Sylvain GRANGÉ, Bénédicte COLSON, Alain BOYER (*pour les travaux du Plan Locale d'Urbanisme (P.L.U.), l'ensemble du Conseil Municipal sera invité aux réunions*)

**Finances et budgets :** Alain BOYER et l'ensemble du Conseil municipal.

**Bâtiments communaux et patrimoine :** Sylvain GRANGÉ, Stéphane VIAL, Corinne ROMÉI, Jean-Christophe ROUX, *Jean-Michel GRAVE.*

**Suivi et gestion de la sablière de l'Erable :** Stéphane VIAL, Elodie TAUPIN, Corinne ROMÉI, Jean-Christophe ROUX, Philippe LIARD, Alain BOYER.

**Bois, plantations et terrains communaux :** Florian DHENIN, Arnaud MARTHELEUR, Sylvain GRANGÉ, Stéphane VIAL.

**Matériel, mobilier, outillage et archives :** Arnaud MARTHELEUR, Corinne ROMÉI, Marie PEROTTI.

**Information et communication :** Arnaud MARTHELEUR, Elodie TAUPIN, Marie PEROTTI, Alain BOYER.

**Fêtes, cérémonies et culture :** Corinne ROMÉI, Marie PEROTTI, Bénédicte COLSON, Jean-Christophe ROUX, *et le Président d'Initiatives-Barbuisse.*

**Environnement, fleurissement :** Bénédicte COLSON, Corinne ROMÉI, Elodie TAUPIN, *Maryline AZEVEDO, Liliane GUILLET.*

**Sécurité, risques majeurs, inondations :** Sylvain GRANGÉ, l'ensemble du Conseil Municipal *et le chef de Centre de première intervention (C.P.I.)*

**Gestion des locations et des terrains (parts communales) :** Florian DHENIN, Sylvain GRANGÉ, Arnaud MAR-  
THELEUR.

## Membres du Conseil Municipal désignés pour siéger dans les structures intercommunales



Syndicat Mixte de l'Eau de l'Assainissement collectif et non collectif, des milieux aquatiques et de la démolition ( S.D.D.E.A)

\*\*\*\*\*



**Compétence eau potable  
C.O.P.E. de la Villeneuve au  
Chatelot**

Titulaire : Alain BOYER  
Suppléant : Jean-Christophe ROUX



**Compétence assainis-  
sement non collectif.**

Titulaire : Florian DHENIN  
Suppléant : Alain BOYER



**Compétence  
démolition**

\*\*\*\*\*

Titulaire : Alain BOYER  
Suppléant : Jean-Christophe ROUX



**Syndicat Départemental  
d'Energie de l'Aube  
(S.D.E.A.) :**

\*\*\*\*

Titulaire : Florian DHENIN  
Suppléant : Stéphane VIAL



**Syndicat Intercommunal de ramassage  
scolaire de Romilly /S (S.I.R.S.)**

\*\*\*\*

Titulaires : Elodie TAUPIN  
Arnaud MARTHELEUR  
Suppléants Philippe LIARD -Marie PEROTTI



**Correspondant Dé-  
fense Nationale :**  
Stéphane VIAL

\*\*\*\*



**Correspondant  
C.L.I.\* de Nogent/S:**  
Alain BOYER

\*C.L.I. : Commission Locale d'Information du C.N.P.E (centrale E.D.F.) de Nogent /s



**Communauté de Communes du NOGENTAIS**  
\*\*\*\*\*  
Membres de droit  
**Titulaire : le maire : Alain BOYER**  
**Suppléant : le 1<sup>er</sup> maire-adjoint : Sylvain GRANGÉ**

  
**Commission d'appel d'offres :**  
**Membres du Conseil Municipal**  
\*\*\*\*\*  
Membres de droit, Président de la commission,  
le maire : **Alain BOYER**  
\*\*\*\*\*  
Membres du Conseil Municipal élus :  
**Elodie TAUPIN, Stéphane VIAL, Florian DHENIN**

  
**Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**  
\*\*\*\*\*  
Membres de droit, Président du C.C.A.S. :  
**le maire : Alain BOYER**  
Membres du Conseil Municipal élus :  
**Bénédicte COLSON, Corinne ROMEL, Elodie TAUPIN, Philippe LIARD.**  
Membres extérieurs désignés par le Conseil Municipal :  
**Liliane GUILLET, Bernadette THIRY, Nicole RYDEN, Colette Boyer** (représentante de l'U.D.A.F.)

  
**Réunions et décisions de votre Conseil Municipal depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020**  
\*\*\*\*\*

**Séance du 06 mars 2020 :**

- **Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2019 :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte le compte rendu de la séance du 29 novembre 2019.
  - **Approbation du compte de gestion 2019 :** Le Conseil Municipal, après avoir constaté que les résultats du compte de gestion sont rigoureusement identiques à ceux du compte administratif, approuve à l'unanimité de ses membres présents le compte de gestion établi par le comptable de la trésorerie.
  - **Approbation du compte administratif 2019 :** Le Conseil Municipal hors la présence du maire, approuve à l'unanimité de ses membres présents, le compte administratif 2019 qui se résume ainsi :
    - ◊ **Section de Fonctionnement :**
      - \* Dépenses 2019 : 224 798.38 €
      - \* Recettes 2019 : 281 819.04 €
      - \* Recettes avec reprises des excédents : 402 472.48 €
      - \* Résultat au 31 déc. 2019 : excédent de 177 674.10 €
    - ◊ **Section d'investissement:**
      - \* Dépenses 2019 : 78 663.25 €
      - \* Recettes 2019 : 46 078.00 €
      - \* Recettes avec reprises des excédents : 62 805.31 €
      - \* Résultat au 31 déc. 2019 : Déficit de : 15 857.94 €
- Situation financière globale au 31 déc. 2019 : **+ 161 816.16 €**  
(Voir détail du compte administratif pages 5,6 et 7)
- **Affectation des résultats au budget primitif 2020 :** Le Conseil Municipal, après avoir constaté que :
    - ◊ La section d'investissement comporte des restes à réaliser se soldant par un besoin de financement de 4 234.00 €
    - ◊ Cette même section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 15 857.94 €, Décide à l'unanimité de ses membres présents d'affecter les résultats 2019 comme suit :
      - ◊ 157 582.16 € en section de fonctionnement.
      - ◊ 20 091.94 € en section d'investissement article 1068.
  - **Etat de la dette au 31 déc. 2019 :** Le Conseil Municipal, prend acte de l'état de la dette au 31 déc. 2019 (voir page 5).
  - **Modification des statuts de la Communauté de Communes du Nogentais :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes afin que cette dernière puisse disposer de la compétence pour la gestion d'une *maison France Services*.
  - **Convention avec le centre de gestion de la fonction terri-**

**toriale de l'Aube pour l'agent chargé de la fonction inspection :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la convention « *agent chargé de la fonction d'inspection* » proposé par le centre de gestion de la fonction territoriale.

- **Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour l'assistant de prévention :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve la convention « *assistant de prévention* » proposé par le centre de gestion de la fonction territoriale.
- **Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour l'agent chargé de la fonction inspection :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la convention « *agent chargé de la fonction d'inspection* » proposé par le centre de gestion de la fonction territoriale.
- **Convention avec le centre de gestion de la fonction territoriale de l'Aube pour le conseil et assistance en hygiène et sécurité du travail :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve la convention « *Conseil et assistance en hygiène et sécurité du travail* ».
- **Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, approuve les modifications statutaires du S.D.E.A.
- **Sécurité routière dans la traversée du hameau de Soulaunoy :** Après lecture du courrier de Mr Thiry, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, mandate le maire afin de prendre l'attache du S.L.A. de Nogent / S dans le cadre de la convention ATESAT.

**Séance du 23 mai 2020 :**

- **Installation du nouveau Conseil Municipal .**
- **Election du maire :** Sous la présidence d'Alain Boyer, membre le plus âgé, il est procédé à l'élection du maire. Résultat : Alain BOYER 10 voix, 1 bulletin blanc. Alain BOYER est élu maire.
- **Détermination du nombre de maires-adjoints :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de nommer 3 maires-adjoints (1 par hameau).
- **Election du 1er maire-adjoint :** Sylvain GRANGÉ : 9 voix, 2 bulletins nuls. Sylvain GRANGÉ est proclamé 1er maire-adjoint.
- **Election du 2ème maire-adjoint :** Florian DHENIN 10 voix, 1 bulletin nul. Florian DHENIN est proclamé 2ème maire-adjoint.
- **Election du 3ème maire-adjoint :** Arnaud MARTHELEUR 10 voix, 1 bulletin nul. Arnaud MARTHELEUR est proclamé 3ème maire-adjoint.

**Séance du 30 mai 2020 :**

- **Lecture de la charte de l'élu local :** En conclusion le maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que les élus ont plus de devoirs que de droits.
- **Délégations de pouvoirs accordées au maire par le Conseil Municipal :** Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres, délègue un certains nombre de fonctions à



son maire afin de faciliter la gestion de la commune au quotidien.

- **Indemnités du maire et des maires adjoints** : Le maire rappelle qu'à compter du 1er janvier 2019, les indemnités maximales des élus pour les communes de moins de 500 habitants sont les suivantes :

- ◊ Pour le maire : 25.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit : 991.80 € mensuels.
- ◊ Pour les maires adjoints : 9.9% du même indice soit : 385.05 € mensuels.

Afin de ne grever les finances communales le maire propose que soit accordé au maire et maires-adjoint les indemnités suivantes :

- ◊ Pour le maire 20 % de l'indice terminal, soit 777.88 € mensuels
- ◊ Pour les maires adjoints 7% du même indice, soit 272.26 € mensuels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte cette proposition.

- **Désignation des membres aux différentes commissions communales** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, nomment les différentes commissions internes (voir page 2).
- **Désignation des membres du Conseil Municipal dans les différentes structures intercommunales** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres désigne ses membres pour siéger dans les différentes structure intercommunales (voir page 2)
- **Désignation la commission d'appel d'offres** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres désigne les membres de la commission d'appel d'offres (voir page 2).
- **Désignation d'un membre pour siéger à la Commission Locale d'Information du C.N.P.E. de Nogent/seine** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres désigne Alain Boyer pour siéger à la C.L.I..
- **Désignation d'un correspondant Défense Nationale** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres désigne Mr Stéphane VIAL comme correspondant défense.
- **Désignation des membres du Centre Communale d'Action Sociale** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres désigne les membres du C.C.A.S. (voir page 3).
- **Pouvoir donné au maire pour le remplacement d'un salarié momentanément absent** : En application de la Loi relative au statut de la fonction territoriale, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise son maire à signer les contrats de travail pour remplacer un agent momentanément absent.
- **Présentation du projet de budget 2020**. Le maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour 2020 qui sera voté le 20 juin 2020.

#### Séance du 20 juin 2020 :

- **Approbation du compte rendu de la séance du 30 mai 2020** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le compte rendu de la réunion du 30 mai 2020.
- **Vote des taux d'imposition 2020** : Sur proposition du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de reconduire en 2020, les taux votés en 2019 (voir page 10)
- **Vote du budget primitif 2020** : Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents vote le budget primitif 2020 qui se résume ainsi (voir pages 7,8 et 9).

#### ◊ **Section de fonctionnement :**

- \* Dépenses de fonctionnement 2020 : 279 747.00 €
- \* Recettes de fonctionnement 2020 : 256 059.00 €
- \* Recettes après reprises des excédents : 413 641.13 €

#### ◊ **Section d'investissement :**

- \* Dépenses d'investissement 2020 : 42 880.00 €
- \* Dépenses avec reprise du déficit : 58 737.94 €
- \* Recettes d'investissement : 58 737.94 €

Budget voté en suréquilibre de **133 894.16 €**  
(voir détails pages 000)

- **Remplacement d'un poteau d'incendie défectueux** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte le devis proposé par le Syndicat Départemental de Distribution d'Eau de l'Aube (S.D.D.E.A.) qui se propose de remplacer le poteau d'incendie au carrefour de la rue de la Forge et de la rue de l'Erable à Courtavant pour un montant de 2 269.00 € H.T., soit 2 722.80 €. T.T.C.

- **Examen des travaux sur la voirie communale** : Le maire donne le compte rendu de la commission communale *voirie communale, sécurité routière et réseaux* en date du 5 juin, en présence de Mr PETITET du S.L.A. de Nogent/S.

◊ **Travaux de réparation et d'enduisage**: Enduisage de la rue du Tripied estimé à 6 345 € T.T.C.,

◊ **Sécurisation de la traversée de Soulaunoy** : afin de ralentir la vitesse, il est proposé la pose de potelets bois pour empêcher les véhicules de rouler sur le trottoir lors des croisements : Coût de l'opération 900.00 € T.T.C.

◊ **Changement de priorité dans la traversée de Courtavant** : Afin de réduire la vitesse, il est proposé de rétablir les priorités à droite : Côté de l'opération 1022.58 € T.T.C.

◊ **Sécurisation de la route de Liours (C.D. 40)**, en collaboration avec le département, reprise totale de cette voirie (trottoirs, bordures, évacuation des eaux pluviales, etc ) coût de l'opération 113 640.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce rapport décide, à l'unanimité des membres présents :

◊ **D'inscrire** à l'article 615231, une somme de 10 000 € pour : les travaux d'entretien courant de la voirie rurale et de la voirie communale, la modification du régime des priorités dans Courtavant et la sécurisation de Soulaunoy,

◊ **De reporter** les travaux d'enduisage de la rue du Tripied en 2021, année d'entrée en vigueur de la convention « groupement de commandes ».

◊ **Mandate** son Maire pour poursuivre les études, les démarches et la recherche de financements pour le projet relatif à la route de Liours en liaison avec les services du Département de l'Aube.

- **Proposition de 24 membres pour siéger à la commission des impôts directs** : Le conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, propose 24 personnes pour siéger à la C.C.I.D. Les services fiscaux choisiront les 6 titulaires et les 6 suppléants qui composeront cette commission.

- **Convention entre la commune de Barbuise et le Département de l'Aube pour une mission de conseil en conduite d'opérations** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte et mandate son maire pour signer cette convention relative au projet de restauration scolaire.

- **Coupe de Bois 2020** : Le Conseil Municipal, sur proposition de Mr Florian DHENIN, 2ème adjoint, accepte à l'unanimité de ses membres présents les coupes de décloisonnement proposées par l'Office National de Forêts (O.N.F.). Ces coupes de bois de chauffage seront attribuées aux affouagistes dans des conditions qui seront définies fin 2020.

#### Séance du 10 Juillet 2020 :

- **Désignation d'un grand électeur et de trois suppléants pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2020** : Le maire informe le Conseil Municipal, que la commune de Barbuise (-de 500 hab.) doit désigner, au sein de son assemblée, à bulletin secret un grand électeur et trois suppléants pour participer aux élections sénatoriales du 27 septembre prochain :

◊ Grand électeur : Alain BOYER, élu à l'unanimité des membres présents

◊ 1<sup>er</sup> Suppléant : Sylvain GRANGÉ, élu à l'unanimité des membres présents,

◊ 2<sup>ème</sup> suppléant : Florian DHENIN, élu à l'unanimité des membres présents,

◊ 3<sup>ème</sup> suppléant : Arnaud MARTHELEUR, élu à l'unanimité des membres présents



# Compte de gestion, compte administratif 2019, situation financière de votre commune au 31 décembre 2019

\*\*\*\*

**Compte de gestion 2019 :** Le compte de gestion 2019 de la commune de Barbuise, établi par le comptable de la collectivité, présentant des résultats parfaitement identiques à ceux du compte administratif, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, vote le compte de gestion 2019 et donne quitus de sa gestion à Monsieur le receveur municipal de la trésorerie de Nogent / seine.

**Compte administratif 2019 :** Le compte administratif 2019 reprend, tant en investissement qu'en fonctionnement, l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée, en voici un résumé par chapitres :

<b>C.A. 2019 / Section de Fonctionnement : Dépenses</b>				
Chap.	Libellé chapitre	Réalizations 2018	Budget 2019	Dépenses 2019
2	Déficit d'investissement reporté		0	-
11	Charges à caractère général	70 333,29	99 150,00	72 665,74
12	Charges de personnel	93 156,01	101 190,00	96 816,83
14	Atténuation de produits	16 962,00	21 801,00	16 962,00
65	Autres charges de gestion courante	31 501,37	37 650,00	33 647,02
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>211 952,67</b>	<b>259 791,00</b>	<b>220 091,59</b>
66	Charges financières	3 631,96	3 600,00	3 164,79
67	Charges exceptionnelles	75,29	450,00	-
22	Dépenses imprévues	-	1 500,00	-
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>215 659,92</b>	<b>265 341,00</b>	<b>223 256,38</b>
23	Virement vers la section d'investissement	-	42 843,05	-
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 542,00	3 500,00	1 542,00
<b>Total prélèvements au profit de la section d'investissement</b>		<b>5 542,00</b>	<b>46 343,05</b>	<b>1 542,00</b>
<b>Récapitulatif dépenses de fonctionnement</b>		<b>221 201,92</b>	<b>311 684,05</b>	<b>224 798,38</b>

<b>C.A. 2019 / section de fonctionnement : Recettes</b>				
chap.	Libellé chapitre	Real. 2018.	Budget 2019	Réalizations 2019
OO2	<i>Excédent de fonctionnement reporté</i>	102 064,77	120 653,44	120 653,44
13	Atténuation de charges	-	2 000,00	4 294,86
70	Produits de gestion courante	19 318,54	21 550,00	22 140,60
73	Impôts locaux	161 990,51	161 188,00	166 925,10
74	Dotations subventions	74 376,81	63 939,00	74 701,31
75	Autres produits de gestion courante	12 483,78	12 300,00	12 682,14
<b>Total gestion des services</b>		<b>268 169,64</b>	<b>260 977,00</b>	<b>280 744,01</b>
76	Produits financiers	2,55		2,55
77	Produits exceptionnels	1 234,04		1 072,48
42	Opérations de transfert entre sections	3 600,00		
<b>Récapitulatif recettes exercice</b>		<b>273 006,23</b>	<b>260 977,00</b>	<b>281 819,04</b>
<b>Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs</b>		<b>375 071,00</b>	<b>381 630,44</b>	<b>402 472,48</b>

<b>C.A. 2019 : Récapitulatif de la section de Fonctionnement</b>			
Dépenses et recettes	Réalisation 2018	Budget 2019	Réalizations 2019
<b>Recettes</b>	273 006,23	260 977,00	281 819,04
<b>Recettes + excédent reporté</b>	375 071,00	381 630,44	402 472,48
<b>Dépenses</b>	219 659,92	308 184,05	224 798,38
<b>Excédent global de clôture</b>	155 411,08	73 446,39	177 674,10
<b>Excédent de clôture de l'exercice</b>	53 346,31		57 020,66

En terme de fonctionnement les deux années 2018 et 2019 furent presque identiques avec une progression des dépenses de gestion de 3,8%, liées en grande partie à l'accroissement des dépenses de personnel + 3.9% (remplacement de notre secrétaire absente pour maladie), dépenses en partie compensées par les remboursements de notre assurance statutaire (chapitre 13 des recettes). L'exercice 2019 est globalement excédentaire avec un résultat définitif à + 57 020 66 soit 3 674.35 € de plus qu'en 2018. Parmi nos recettes, c'est le produit global des impôts locaux qui progresse sans que nous ayons pris la décision d'augmenter les taux communaux. **Un grand merci à notre Communauté de Communes qui, en prenant en charge une partie du F.P.I.C. nous a fait économiser 5 847.00 €**



## C.A. 2019 / Section investissement : Dépenses et recettes affectées aux opérations

Opérations		Prévisions	Réalisations	Restes à réal.	Suite
17005 Accessibilité 2eme tranche (école maternelle, cimetière, église)	Dépenses	60 520,00	43 187,43	17 332,57	A reporter en recettes pour un montant de 4746,00 €
	Recettes	6 780,31	-	6 780,31	
20015 Plan local d'urbanisme	Dépenses	6 680,00	-	6 680,00	Opération à reporter
	Recettes	-	-	-	
Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses	19 700,00	14 226,00	5 474,00	A reporter en recettes pour un montant de 2900,00 €
	Recettes	3 036,00	-	3 036,00	
Toiture salle paroissiale	Dépenses	3 600,00	3 519,74	80,26	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Changement fenêtres /mairie	Dépenses	3 300,00	3 229,20	70,80	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Columbarium	Dépense	2 000,00	1 854,00	146,00	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	-	5 200,00	A Reporter travaux réalisés non facturés
	Recettes	-	-	-	
Matériel bureautique	Dépenses	2 000,00	-	2 000,00	Opération annulée sur 2019
	Recettes	-	-	-	
jeux maternelle ou chalet abri	Dépenses	4 000,00	-	4 000,00	Opération annulée sur 2019
	Recettes	-	-	-	
Horizon village : Mise à niveau des logiciels	Dépenses	2 200,00	2 161,55	38,45	Opération achevée
	Recettes	-	-	-	
<b>Total dépenses opérations</b>		<b>109 200,00</b>	<b>68 177,92</b>	<b>41 022,08</b>	
<b>Total recettes opérations (a)</b>		<b>9 816,31</b>	<b>-</b>	<b>9 816,31</b>	

### C.A. 2019 / Section Investissement : Dépenses non affectées aux opérations

Chap.	Libelles	Prévisions	réalisations
16	Emprunts et dettes assimilées	10 500,00	10 485,33
O40	Opérations de transfert entre sections	1 216,00	

### C.A. 2019 / Section investissement : Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Libelles	Prévisions	réalisations
10	Immobilisations corporelles	46 813,64	44 536,00
10222	FCTVA	11 300,00	11 320,36
10223	TLE	2 298,00	-
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	33 215,64	33 215,64

<b>Total des opérations financières (b)</b>	<b>46 813,64</b>	<b>44 536,00</b>
<b>Total des recettes réelles (a+b)</b>	<b>56 629,95</b>	<b>44 536,00</b>
<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 843,05</b>	<b>-</b>
<b>Opérations de transfert (amortissements)</b>	<b>3 500,00</b>	<b>1 542,00</b>
Bâtiments et installations		614,00
Réseaux eau potable	928,00	928,00
Eclairage public	2 572,00	
<b>41 Opération patrimoniale</b>	<b>1 216,00</b>	
<b>Total des prélèvements de la section de fonct.</b>	<b>46 343,05</b>	<b>1 542,00</b>
<b>Report excédent d'investissement</b>	<b>16 727,00</b>	<b>16 727,31</b>
<b>Total des recettes de l'exercice 2019 après report</b>	<b>120 916,00</b>	<b>62 805,31</b>

### Récapitulatif de la section d'investissement au 31 décembre 2019

	Prévisions	Réalisations
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>
report déficit antérieur	-	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>120 916,00</b>	<b>78 663,25</b>
<b>Recettes d'investissement +report</b>	<b>120 916,00</b>	<b>62 805,31</b>
<b>Résultat au 31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>15 857,94</b>

En cette année 2019, nous en avons terminés avec les travaux d'accessibilité de nos différents bâtiments communaux (mise au norme P.M.R.). Toutes les factures sont réglées il nous restait à la fin de l'année à percevoir le solde de la subvention pour un montant de 6 780,31 €. Il en est de même des ralentisseurs de Courtavant où au final la subvention sera d'un peu plus de 3 000 €.

Le plan local d'urbanisme n'a pas évolué en 2019 et j'en suis vraiment désolé. Espérons que 2020 verra enfin l'aboutissement de ce document. Les retards sont liés au cabinet instructeur et aux lois, qui dans le domaine de l'urbanisme changent constamment. Le Programme « matériel Bureautique » qui n'a fait l'objet d'aucune réalisation n'est en fait qu'une provision financière en cas de défaillance du matériel de votre mairie ou de nos écoles. Cette provision nous permet de remplacer rapidement l'appareil défectueux et de bénéficier du F.C.T.V.A.

## Situation financière de votre commune au 31 décembre 2019

Compte administratif 2019	Réalisations
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	224 798,38
Reprise déficit antérieur de fonctionnement	-
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>224 798,38</b>
Recettes de fonctionnement	281 819,04
Reprise des excédents antérieurs de fonctionnement	120 653,44
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>402 472,48</b>
<b>Résultat de la section de fonct. au 31 décembre 2019</b>	<b>177 674,10</b>
Dépenses d'investissement	78 663,25
Déficit d'investissement antérieurs	-
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>78 663,25</b>
Recettes d'investissement	46 078,00
Reprises des excédents d'investissement au 31 décembre 2018	16 727,31
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>62 805,31</b>
<b>Résultat de la section d'investissement au 31 déc. 2019</b>	<b>- 15 857,94</b>
<b>Total des dépenses au 31 décembre 2019</b>	<b>303 461,63</b>
<b>Total des recettes au 31 décembre 2019</b>	<b>465 277,79</b>
<b>Situation globale au 31 décembre 2019</b>	<b>+ 161 816,16</b>

Après avoir auto financé :

- l'ensemble des travaux d'accessibilité dont le montant total s'élève à 114 950.43 €
- La réfection d'une grande partie de la rue Roger Jérôme à Soulaunoy,
- Les travaux de sécurisation routière de Courtavant,
- l'extension de notre cimetière,
- l'entretien annuel de notre voirie communale et rurale
- La conservation en bon état de nos différents bâtiments communaux, etc...

le mandat précédent se termine avec un excédent global de plus de près de 162 000 € sans avoir contracté le moindre emprunt pendant les 6 ans écoulés.

### Affectation des résultats fin 2019 au budget primitif 2020

\*\*\*\*\*

Les résultats constatés au 31 décembre 2019 sont affectés au budget 2020 de la manière suivante :

- 15 857.94 € en section d'investissement afin de combler le déficit constaté à la clôture de l'exercice
- 4 234.00 € à cette même section d'investissement pour les restes à réaliser (opérations commencées en 2019 et non terminées en fin d'année) soit 11 880.00 de dépenses moins le 7 643.00 de recettes.
- 157 582.16 € en recettes de la section de fonctionnement



## Etat de la dette de votre commune au 31 décembre 2019

\*\*\*\*\*

Depuis décembre 2018, il ne nous reste à rembourser que l'emprunt contracté en 2011 pour la construction de notre salle polyvalente, emprunt qui prendra fin en avril 2026, soit au tout début du prochain Conseil Municipal.

Années	Objet	Organisme	Durée en années	Taux	Dette à l'origine	Dette au 31/12/2019	Annuité		
							Capital	intérêts	TOTALE
2011 fin le 20/04/2026	Salle Polyvalente	CRCA	15	3,72%	173 000,00	75 808,74	10 880,86	2 769,26	13 650,12



Eléments de comparaison entre Barbuise et les communes françaises de la même strate de population / Barbuise population INSEE: 473 habitants

Montant de la dette par habitant	<b>Barbuise</b>	<b>160,27 €</b>
	Communes du département	591,00 €
	Communes de la Région	453,00 €
	Communes de France	525,00 €
Montant de l'annuité par habitant	<b>Barbuise</b>	<b>28,86 €</b>
	Communes du département	73,00 €
	Communes de la Région	76,00 €
	Communes de France	85,00 €



## Budget primitif 2019

\*\*\*\*\*

Comme chaque année d'élections municipales, je propose au Conseil Municipal sortant de voter le compte administratif de l'année écoulée puisque celui-ci sanctionne la gestion de l'ordonnateur et laisse le soin aux nouveaux élus de voter le budget primitif de l'année en cours. Hélas, c'était sans compter sur la pandémie de covid 19 et les 2 mois de confinement que celle-ci nous imposa.



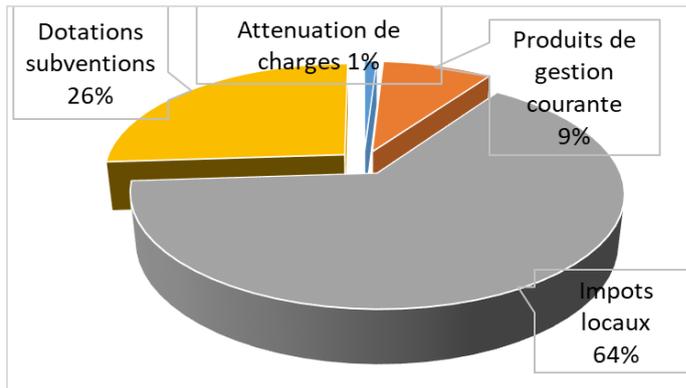
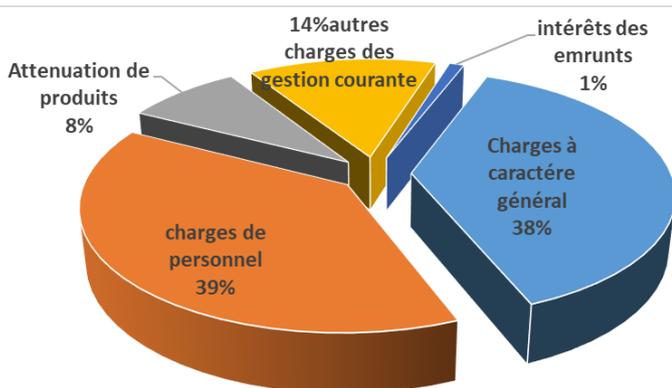
Le Budget 2020 ne fut donc voté que le 20 juin. C'est tardif pour envisager des opérations importantes. Comme à mon habitude, j'ai préparé ce budget et j'ai remis un exemplaire de mon projet à chaque membre du Conseil Municipal nouvellement élu, lors de notre réunion du 30 mai. Vos conseillers disposaient donc de 3 semaines pour me présenter leurs remarques, observations et propositions de modification avant sa mise au vote.

**Budget 2020 : Dépenses de fonctionnement :**

Chap.	Libellé chapitre	Budget 2019	Dépenses 2019	Vote 2020
2	Déficit de fonctionnement reporté		-	-
11	Charges à caractère général	99 150,00	72 665,74	98 800,00
12	Charges de personnel	101 190,00	96 816,83	100 000,00
14	Atténuation de produits	21 801,00	16 962,00	21 801,00
65	Autres charges de gestion courante	37 650,00	33 647,02	35 650,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>259 791,00</b>	<b>220 091,59</b>	<b>256 251,00</b>
66	Charges financières	3 600,00	3 164,79	2 800,00
67	Charges exceptionnelles	450,00	-	500,00
22	Dépenses imprévues	1 500,00	-	1 500,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>265 341,00</b>	<b>223 256,38</b>	<b>261 051,00</b>
23	Virement vers la section d'investissement	42 843,05	-	15 196,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00	1 542,00	3 500,00
<b>Total des prélèvements au profit de la section d'invest.</b>		<b>46 343,05</b>	<b>1 542,00</b>	<b>18 696,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2020</b>		<b>311 684,05</b>	<b>224 798,38</b>	<b>279 747,00</b>

**Budget 2020 : Recettes de fonctionnement :**

chap.	Libellé chapitre	Budget 2019	Réalisation 2019	Vote 2020
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	120 653,44	120 653,44	157 582,16
13	Atténuation de charges	2 000,00	4 294,86	2 500,00
70	Produits de gestion courante	21 550,00	22 140,60	13 900,00
73	Impôts locaux	161 188,00	166 925,10	164 544,00
74	Dotations subventions	63 939,00	74 701,31	66 715,00
75	Autres produits de gestion courante	12 300,00	12 682,14	8 400,00
<b>Total gestion des services</b>		<b>260 977,00</b>	<b>280 744,01</b>	<b>256 059,00</b>
76	Produits financiers	-	2,55	-
77	Produits exceptionnels	-	1 072,48	-
42	Opérations de transfert entre sections	-	-	-
<b>Récapitulatif recettes</b>		<b>260 977,00</b>	<b>281 819,04</b>	<b>256 059,00</b>
<b>Récapitulatif recettes avec excédent antérieurs</b>		<b>381 630,44</b>	<b>402 472,48</b>	<b>413 641,16</b>



Dépenses de fonctionnement

Recettes de fonctionnement de l'exercice (sans reprise des excédents)

**Budget 2020 : Programmes d'investissement :**

Opérations		Prévisions	Observations
17005 Accessibilité 2 <sup>ème</sup> tranche (école maternelle, cimetière, église)	Dépenses	-	Travaux terminés, programme reporté en recettes pour un montant de 4 746,00 € (subvention)
	Recettes	4 746,00	
20015 Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)	Dépenses	6 680,00	Opération reportée.
	Recettes	-	



Plateaux surélevés Courtavant	Dépenses		Travaux terminés, programme reporté en recettes pour un montant de 4 746,00 € (subvention)
	Recettes	2 900,00	
Matériel pour salle polyvalente	Dépenses	1 700,00	Remplacement du réfrigérateur pour le bar et achat de 2 tables inox pour la cuisine (mise aux normes)
	Recettes		
Mise à niveau horizon villages	Dépenses	5 700,00	Dépenses liées aux abonnements pour la mise à jour de nos logiciels et la maintenance du matériel.
	Recettes	-	
Remplacement poteau incendie	Dépenses	5 600,00	Poteau du carrefour rue des Roses et rue du Tripied (travaux déjà effectués)+ poteau rue de l'Erable /rue de la Forge
	Recettes		
Renforcement électrification	Dépenses	5 200,00	A Reporter, travaux réalisés en 2019, non facturés en par le SDEA
	Recettes		
Matériel bureautique	Dépenses	3 000,00	En prévision d'une éventuelle défaillance
	Recettes		
jeux maternelle	Dépenses	4 000,00	Le choix sera déterminé avec les parents d'élèves et les enseignants avec accord des communes partenaires
	Recettes		
Total dépenses opérations (a)		31 880,00	
Total recettes opérations (x)		7 646,00	

### Budget 2020 : Dépenses non affectées aux opérations

Chap	Art.	Libelles	Prévisions
		<b>Emprunts et dettes assimilées (b)</b>	<b>11 000,00</b>
16	1641	Emprunts remboursement capital (Remboursement capital emprunt salle polyv.)	11 000,00

<b>Total des dépenses réelles (a +b)</b>			<b>42 880,00</b>
<b>D OO1—Report déficit résultat année N-1 (voir C.A. page N° 6) (c)</b>			<b>15 857,94</b>
<b>Total des dépenses d'investissement (a+b+c)</b>			<b>58 737,94</b>

### Budget primitif 2019 : Recettes non affectées aux opérations

Chap.	Art.	Libellés	Prévisions
10		<b>Immobilisations corporelles (y)</b>	<b>34 967,94</b>
	10222	F.C.T.V.A.	13 600,00
	10223	Taxe Locale D'Aménagement ( T.L.A.)	1 276,00
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	20 091,94

<b>Total des opérations financières (y)</b>			<b>34 967,94</b>
<b>Total des recettes réelles (x+y)</b>			<b>42 613,94</b>
21	Virement de la section de fonctionnement (voir chap. 23 dép. fonct.)		15 196,00
40	Opérations d'ordre de transfert (amortissements réseau eau potable)		928,00
<b>Total des prélèvements de la section de fonctionnement (z)</b>			<b>16 124,00</b>
<b>Total des recettes de l'exercice après report (x+y+z)</b>			<b>58 737,94</b>

Section d'investissement 2020 : Vue d'ensemble		Prévisions
Dépenses d'investissement 2020		42 880,00
Report déficit antérieur constaté au 31 décembre 2019		15 857,94
<b>Total des dépenses d'investissement après reprise des résultats</b>		<b>58 737,94</b>
Recettes d'investissement		58 737,94

A la différence de la section de fonctionnement, voté en suréquilibre la section d'investissement est votée en équilibre à hauteur de 58 737.974 €

### Budget 2020 : vue d'ensemble (section d'investissement + section de fonctionnement)

	Prévisions
<b>Dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>279 747,00</b>
Recettes de fonctionnement de l'exercice	256 059,00
Reprise des excédents antérieurs	157 582,16
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>413 641,16</b>
Dépenses d'investissement de l'exercice	42 880,00
Déficit d'investissement antérieurs (déficit constaté au 31 déc.2019)	15 857,94
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>58 737,94</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>58 737,94</b>
<b>Total des dépenses projetées au 31 décembre 2020</b>	<b>338 484,94</b>
<b>Total des recettes attendues au 31 décembre 2020</b>	<b>472 379,10</b>
<b>Situation attendue au 31 décembre 2020 (excédent)</b>	<b>133 894,16</b>

Nous devrions terminer cette année 2020 avec un excédent de plus de 130 000.00 €, sous réserve que la pandémie de Covid 19 ne vienne pas gravement perturber nos provisions. Celle-ci a déjà fortement impactée les 6 premiers mois tant sur le plan de notre fonctionnement (fermeture du secrétariat, arrêts de travail de 2 agents, transplantation d'une salle de classe à la salle polyvalente, etc...) que sur le plan financier par un accroissement des dépenses : (achats, de masques, de gel hydro-alcoolique, de produits d'entretien spécifiques) et une réduction des recettes liées notamment à la location de notre salle polyvalente. Ne soyons pas exagérément pessimistes, cet excédent doit nous permettre dans les tous prochains mois, d'envisager des investissements tels que la restauration scolaire et la qualification de la route de Liours.



## Fiscalité communale et intercommunale

\*\*\*\*\*

Ces deux fiscalités se retrouvant sur vos feuilles d'impôts et étant étroitement liées aux décisions de vos élus il m'apparaît opportun de les traiter dans la même rubrique :

### Fiscalité communale :

Types de taxe	Bases 2019	Taux 2019	Produits 2019	Bases 2020	Taux 2020	Produits 2020
Taxe d'habitation	357 131,00	16,70%	59 640,88	360 400,00	16,70%	60 186,80
Taxe foncier bâti	283 683,00	15,53%	44 055,97	294 200,00	15,53%	45 689,26
Taxe foncier non bâti	81 282,00	15,30%	12 436,15	82 500,00	15,30%	12 622,50
Contribution foncière entreprises	30 797,00	17,02%	5 241,65	40 100,00	17,02%	6 825,02
			121 374,64			125 323,58

Une nouveauté en cette année 2020, votre Conseil Municipal ne peut plus intervenir sur le taux de la taxe d'habitation. Pour le contribuable cela peut sembler une bonne nouvelle mais en y regardant de plus près, c'est nettement moins évident. L'augmentation des taux d'imposition, l'un des leviers pour l'équilibre de nos budgets est gravement mis à mal par cette décision gouvernementale. Comme vous pouvez le constater à la lecture du tableau ci-dessus, le produit fiscal attendu pour 2020 s'élève à 125 323.00 €. Imaginons que nous ayons besoin de 2 000.00 € pour équilibrer notre budget, par le passé, nous avions la capacité d'augmenter les 4 taxes (part communale) de 2 000.00 € soit de 1.59%. Dans la configuration actuelle nous ne pouvons plus intervenir que sur les 3 autres taxes en portant leur produit de 65 137.00 € à 67 137.00 soit une augmentation des taxes foncières de 3.07%. Autre sujet d'inquiétude pour les collectivités, si cette année l'Etat nous verse l'intégralité du montant de la taxe d'habitation, qu'en sera-t-il les années suivantes ..? La tentation sera grande, une fois de plus de rogner sur le revenu des communes, des communautés de communes et des départements....Le passé récent recèle de nombreux exemples prouvant que nous avons bien des raisons de nous inquiéter....!

Les habitants, donc les contribuables, ont de plus en plus d'exigences, et de besoins souvent fort légitimes

et il nous faudra bien les financer.... Pour cette année, votre commune, tout comme votre communauté de communes n'avait nul besoin d'accroître la pression fiscale. Mais rien n'indique qu'il pourra toujours en être ainsi.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez les bases, les taux communaux et les produits attendus pour cette année.

Je précise que le montant des bases est calculé en fonction de votre bien et que celui-ci est revalorisé chaque année dans le cadre de la loi de finances votée par le Parlement.

**Quelques éléments de comparaisons :** Voici les taux moyens constatés en France et sur notre département.

Types de taxe	Taux France	Taux Aube
Taxe foncier bâti	21.59 %	21.42%
Taxe foncier non bâti	49.72 %	21.21%
Contribution fonc. entreprises	26.45 %	Inconnu

### Fiscalité intercommunale

Types de taxe	Taux 2020 = 2019	Produits 2020
Taxe d'habitation	2.48 %	348 823
Taxe foncier bâti	1.09 %	542 726
Taxe foncier non bâti	1.01 %	17 682
Contrib. fonc. entreprises	1.05 %	514 372
Fiscalité prof. de zone *	20.32 %	901 107
* Taxe versée par les entreprises installées sur zones communautaires	Total	2 324 710

**La taxe d'enlèvement des ordures ménagères reste inchangée à 15.85 %.** Le produit de cette taxe est estimé à 1 980 157 .00 € pour 2020. Désormais ce service est équilibré.



Suite aux dernières élections, voici l'organigramme et les services de votre Communauté de communes

**Présidente : Mme**

**Raphaële LANTHIEZ** : Maire de Soligny les Etangs  
**1<sup>er</sup> Vice-Président : Mr Pierre MATHY**, 1<sup>er</sup> maire-adjoint de Nogent sur Seine, en charge des finances, du développement économique de l'artisanat et du commerce :

**2<sup>ème</sup> Vice-Président Alain BOYER**, maire de Barbuise, en charge du tourisme, du patrimoine, du cadre de vie, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

**3<sup>ème</sup> Vice-Présidente: Madame Estelle BOMBERGER-RIVOT**, maire de Nogent sur Seine, en charge de la communication et de la promotion du territoire :

**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Madame Claude BACHOT**, 1<sup>ère</sup> maire-adjoint de Trainel en charge de la petite enfance, de la jeunesse, des services à la personne et de la maison

France-Service .

**5<sup>ème</sup> Vice-Présidente : Mme Bernadette GARNIER** 1<sup>ère</sup> maire adjoint de Villenaux La grande, en charge de l'environnement et des déchets :

**6<sup>ème</sup> Vice-Président :Mr Gilbert LEMAUR**, maire de Saint Nicolas La Chapelle, en charge des nouvelles technologies, de la dématérialisation, de l'innovation et du site internet.

Membre du bureau : Alain BARAYON, Barbara CAPPANESE, Michelle MONOS, Maxence MEUNIER.

### Infos pratiques :

**Site internet :** [www.ccdunogentais.fr](http://www.ccdunogentais.fr).

**Adresse :** 09, rue de l'Etape au vin B.P. 02 10401 Nogent /Seine Cedex

**Téléphones :**

- Administration générale, déchetteries, collectes des ordures, commande de conteneurs etc....) : 03 25 21 69 79

- Petite enfance :

- ◇ Crèche / pôle multi- accueil : 03 25 39 76 68,

- ◇ Relais assistantes maternelles : 03 25 21 91 61.



## Prolongations

\*\*\*\*

En raison de la crise sanitaire et du confinement, la validité des chèques loisirs 2019/2020 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020.

Les nouveaux chèques seront disponibles à l'achat à compter du 17 août. Pour seulement 2 €, ce chèque nominatif

donne accès à 4 places piscine et à 4 places au cinéma Louis Lumière de Nogent /seine.

Pour faire bénéficier vos enfants de 8 à 17 ans, il suffit de vous présenter au bureau de la Communauté de Communes 09, rue de l'étape au vin, muni :

- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- De la photo d'identité de votre ou de vos enfants,
- Du livret de famille
- Et de 2 euros en espèces par chèque demandé.



## Urbanisme, occupation du domaine public

\*\*\*\*

Dans l'attente de l'arrivée, tant attendu, de notre Plan Local D'urbanisme ( P.L.U.), je voudrais simplement rappeler quelques règles de base relatives aux constructions et implantations :

**Toute construction ou implantation d'un bâtiment, même sans fondation, de plus de 5 m2 doit faire l'objet d'un document d'urbanisme.**

**Toute modification de surface habitable, la réalisation d'ouverture (portes, fenêtres et fenêtres de toit), l'édification d'une clôture doivent faire l'objet d'un document d'urbanisme.**

Ce document sera soit un permis de construire, soit une déclaration de travaux en fonction de l'importance de votre projet, et de votre terrain (construit ou non).

**Stationnement de caravanes :** Tout stationnement pendant plus de trois mois par an, consécutifs ou non, d'une caravane est subordonné à l'obtention par le propriétaire du terrain sur lequel elle est installée, ou par toute autre personne ayant la jouissance du terrain, d'une autorisation délivrée par l'autorité compétente.

**Mobil-home :** L'installation d'un mobile-home dans votre jardin est interdite, quelle que soit la durée d'installation envisagée. Un mobil-home ne peut-être installé que sur des terrains spécialement aménagés ( parcs de loisirs, village de vacances, terrains de camping, etc...).

**Dans tous les cas, n'hésitez pas à consulter votre mairie pour plus d'informations et éventuellement une aide à la rédaction des documents.**

### Occupation du domaine public:

Je vous rappelle que toutes occupations du domaine public, même temporaires (travaux) doit faire l'objet soit d'un arrêté municipal, soit d'une autorisation de voirie. **Les chaussées, mais aussi les trottoirs et les accotements au droit d'une propriété ne font pas partie de celle-ci.**

**Exemples :** Si vous devez entreposer temporairement des matériaux, installer un échafaudage, réaliser une fouille, un arrêté municipal est nécessaire.

Si vous projetez de bétonner votre entrée de cour, installer des jardinières ou des plates-bandes, etc, etc... vous devez solliciter une autorisation de voirie.

**Attention :** En cas de terrassement, vous devez en principe faire une DICT, sans cette déclaration, vous serez responsable des dégâts causés aux réseaux souterrains (eau, téléphone, électricité, etc..) et l'amende en cas de dommages peut aller jusqu'à 25 000.00 €



## Chats et chiens et incivilités

\*\*\*\*

Depuis quelques mois, des chats rentrent (quand ils rentrent...!) au domicile de leurs maîtres gravement blessés par des tirs d'armes soit à air comprimé, soit et beaucoup plus dangereux par des tirs d'armes à feu.

En terme de divagation que dit la Loi : Le législateur, dans sa grande sagesse, a appréhendé différemment la notion de divagation selon qu'il s'agit d'un chat ou d'un chien.

*Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. Est par ailleurs en état de divagation, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse.*

*Est considéré comme en état de divagation, tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.*

Dans tous les cas, il est interdit de faire justice soit même et les mauvais traitements infligés aux animaux domes-

tiques sont désormais lourdement sanctionnés par les tribunaux. *Le 24 mai 2017, le tribunal de Tarascon a condamné un « flingueur de chat » à 9 000 € de dommages et intérêts ainsi qu'à la confiscation de l'arme...!*

Jamais, depuis 30 ans il me fut donné d'intervenir pour un chat menaçant un être humain...!

Au-delà de la souffrance infligée à un animal domestique, deux questions se posent :

• **Celle de la sécurité.** Tirer sur un chat au milieu des habitations, avec une carabine quelle qu'elle soit, c'est mettre en danger la vie de ses voisins....Combien de tireurs, pour tant certains de leur adresse ont manqué leur cible. Une balle perdue ne l'est pas toujours pour tout le monde.....!

• **Celle de la violence.** Comment expliquer à de jeunes enfants qu'un animal particulièrement affectueux, rentre à la maison délibérément et gravement blessé par balle. De tels actes, banalisent la violence et font de celle-ci un acte de la vie courante plus sûrement que tous les jeux vidéo et sont la preuve sanglante que des adultes s'octroient le droit de transgresser les lois de la pire des façons.

Tout dernièrement, les propriétaires du chat blessé par balle à Soulaunoy ont déposé plainte et ils peuvent compter sur moi pour les soutenir dans leurs démarches.

Je rappelle aux propriétaires de chien qu'ils sont responsables de leurs animaux et qu'ils doivent mettre tout en œuvre pour que ceux-ci, de jour comme de nuit n'importent pas leurs voisins avec des aboiements intempestifs. **Attention les chiens réputés dangereux** doivent être impérativement déclarés en mairie.

Que penser aussi de ce malfaisant qui a ravagé le potager de notre ami Yvon...? N'allez pas imaginer que l'individu en question, soit nuitamment venu dérober quelques légumes pour assouvir la faim de sa famille aux abois....Non, il a arraché et massacré les pieds de tomates, melons et autres légumes....Quel courage....!



## Covid 19

\*\*\*

N'ayant aucune compétence pour prédire l'avenir, je voudrais simplement revenir sur ces derniers mois.

Vers la mi-mars, l'épidémie prenait de telles proportions que dans un premier temps les crèches et les écoles furent fermées, puis après des élections municipales perturbées et perturbantes, la France se confinait pour 2 mois : Situation totalement inédite.

Pendant toute cette période, votre mairie et vos élus, anciens et nouveaux, se sont mis à votre service et en particulier au service des personnes les plus fragiles. La nécessité de fermer partiellement le secrétariat, puis l'arrêt de travail pour un mois de notre agent technique nous ont considérablement compliqué la tâche. Vers la mi-mai, nous avons tout mis en œuvre pour être en capacité de rouvrir nos écoles. Il nous a fallu, dans l'urgence, écrire un protocole sanitaire puis tout mettre en œuvre pour que ce document soit appliqué. Pour cela, et afin de respecter les règles de distanciation sociale, nous avons déplacé la classe des plus grands vers la salle polyvalente. Et comme si cela ne suffisait pas notre agent auprès de l'école maternelle, malade depuis janvier, s'est vu placé en longue maladie jusqu'au 17 décembre. C'est donc Madame AZEVEDO qui a assuré l'accueil des jeunes enfants à l'école maternelle et le ménage des trois classes dans les conditions très exigeantes du protocole sanitaire, aidée en cela, par Mme JOUAN pour les tâches à réaliser pendant la coupure du midi.

La « classe des grands » à la salle polyvalente.



Pendant cette période, nous avons aussi organisé la distribution des masques. Cette opération ne fut pas simple. Dans un premier temps nous avons pris la décision de pourvoir les personnes les plus fragiles de masques chirurgicaux, puis quand nous fûmes livrés, toutes les personnes se sont vu remettre 2 masques tissu lavables et réutilisables. Ce sont vos élus qui se sont chargés de l'organisation et la distribution à domicile, de ces masques.

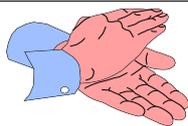
Vos élus préparant la distribution des masques



Malgré la présence constante de Mr BACQUET, nous avons nécessairement pris quelques retards dans l'entretien de notre commune mais il est aisé de comprendre que nous ne pouvons pas être partout en même temps.

Un grand merci aux élus, aux agents, au personnel enseignant, aux bénévoles pour votre implication pendant ces moments particulièrement anxiogènes. Un grand merci

aussi aux nombreuses personnes qui d'une manière ou d'une autre nous ont montré leur gratitude



## Bravo et Merci à :

\*\*\*\*\*

- **Yvon VOISEMBERT** qui assure l'entretien de la « pointe » entre la rue de l'Erable et la rue de la Garenne.
- **Liliane GUILLET** qui, malgré ses difficultés de santé persiste à vouloir confectionner les gerbes de fleurs lors des cérémonies commémoratives. je réalise combien elle était indispensable.
- **A l'association des parents d'élèves de Barbuise (A.P.E.B)** pour l'organisation de l'après midi jeux du 11 mars.

*Par manque de place, cette rubrique est volontairement écourtée, une place bien plus importante sera réservée à toutes celles et tous ceux qui nous aide dans votre prochain bulletin de janvier 2020.*



## Bienvenue parmi nous à

- Madame **LE CORRE** et Monsieur **CHARCELLES** 10, rue de l'Erable à Courtavant.
- Madame **Patricia BOCCIARELLI** 14, rue de l'Erable à Courtavant.
- Monsieur **NOGUEIRA** 07, rue des Roses aux Vigneaux.

*J'ai de plus en plus de difficultés à rédiger cette rubrique, Les nouveaux arrivants ne se présentant plus systématiquement en mairie où ils sont pourtant assurés de recevoir le meilleur accueil. Pensez malgré tout à vous inscrire sur les listes électorales.*



## Félicitations : Aux heureux parents et longue et belle vie à

- **Léo VAUGIRARD** né le 21 juin 2020 à Romilly Sur Seine. La famille réside au 13, Route de Liours à Courtavant.
- **Maëlya LORY** et **Alice LORY** nées le 19 mai 2020 à Pro vins. La famille réside 01, bis rue de Cournoue à Courtavant.



## Adieux et sincères condoléances aux familles et amis de :

- Monsieur **Louis MOTTEAU** né le 01 mai 1948 à Mandres les Roses (78), domicilié 11, Route de Liours à Courtavant, décédé le 15 mai 2020 à son domicile.
- Monsieur **Antoine DARGENTOL** né le 31 mars 1944 à Rabat (Maroc), domicilié 12, rue de Cournoue à Courtavant, décédé le 21 mai 2020 à Romilly Sur Seine.
- Monsieur **Albert ALLAIRE, dit COCO**, né à Meaux (77) le 17 octobre 1932, domicilié 06, rue du Tripied, Les Vigneaux, décédé le 10 juillet 2020 à Férolles -Attilly (77).
- Monsieur **Albert OSAER** né le 24 septembre 1920 à Moulins (03), domicilié à Villenauxe la Grande, décédé le 26 avril 2020 à la maison de retraite de Villenauxe la Grande.
- Madame **Mireille HAARBURGER**, née le 05 janvier 1947 à Clichy (92), domiciliée 01, rue des Grèves à Courtavant, décédée le 25 mars 2020 au Kremlin-Bicêtre (94).

Prochain numéro de votre Barbuise infos :  
Janvier 2021

Merci pour l'aide apportée dans la rédaction de ce bulletin à : **Véronique, Clarisse, et Colette.**  
Le Maire / Alain Boyer